

VENIR ÉTUDIER EN FRANCE POUR Y PRÉPARER UN MASTER OU UN DOCTORAT

Les établissements publics d'enseignement supérieur mozambicains proposent la quasi-totalité des diplômes de premier cycle (« Licenciatura ») existant dans les différentes disciplines universitaires. Dans ces conditions, il est très difficile de prétendre obtenir une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français pour y préparer un diplôme de premier cycle.

C'est donc aux conditions d'inscription en master et en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français qu'est consacré cet article.

. Le financement des études en France

Pour la plupart des candidats à une inscription en master ou en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur en France, le premier problème auquel ils sont confrontés est celui du financement de leurs études en France. Parmi les possibilités existantes, celle la plus évidente est d'obtenir une bourse du gouvernement français.

Chaque année, l'Ambassade de France au Mozambique lance une campagne de bourses permettant aux candidats sélectionnés de couvrir les frais d'études de master ou de doctorat en France.

En général, cette campagne est lancée à partir du mois de juillet. Les dossiers sont à constituer avant la fin du mois de décembre. La réponse est donnée dans le courant du mois de février pour des études qui commencent en septembre, date du début de l'année universitaire en France.

Pour plus d'informations sur les campagnes de bourses du gouvernement français, notamment le calendrier, le contenu des dossiers à constituer et les critères de sélection consulter le site :

<http://www.ambafrance-mz.org/-Bourses-du-gouvernement-francais->

Un des critères importants pour évaluer les candidats susceptibles d'obtenir une bourse est leur niveau de maîtrise de la langue française. Sur ce point, consultez le site du Centre Culturel Franco-Mozambicain à Maputo :

<http://www.ccfmoz.com/cours-de-francais/>

et/ou renseignez-vous, quand ils existent, auprès des départements de français de vos universités.

. Le choix d'une formation

Sur ce point, vous trouverez un certain nombre d'informations en consultant le site de

CAMPUS FRANCE, l'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, un établissement placé sous la tutelle des ministères chargés des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

<http://www.campusfrance.org/fr/>

Dans la rubrique « ÉTUDIER EN FRANCE », vous y trouverez la liste des établissements d'enseignement supérieur français, les différents types de formations proposées, la description du déroulement des études, le coût et le financement des études.

En utilisant la fenêtre « TROUVER VOTRE FORMATION », c'est-à-dire en y entrant le niveau de diplôme recherché (« catalogues ») et la discipline (« mot clé »), vous obtiendrez la liste de la plupart des formations existant en France correspondant à vos choix, classées par villes (Attention : le site de CAMPUS FRANCE ne recense pas toutes les formations !).

En cliquant sur une des formations proposées dans la liste, vous obtiendrez des indications sur le nom exact du diplôme, les coordonnées de l'établissement qui le propose et le site qui décrit précisément le contenu du diplôme.

Les candidats à une inscription en doctorat consulteront dans la rubrique « LA RECHERCHE EN FRANCE » l'onglet « Organisation des études doctorales ».

Mais la faiblesse du site de CAMPUS FRANCE est qu'il ne donne pas beaucoup de précisions sur la procédure d'inscription en master et en doctorat.

. Candidater à une inscription en master

Dans la plupart des universités françaises, les candidats à une inscription en master doivent préparer un dossier qui est ensuite examiné par un jury d'admission, qui se tient très souvent au début du mois de juin.

Ce dossier doit comporter en général les justificatifs des études universitaires déjà effectuées (depuis l'examen de fin d'études secondaires jusqu'à l'obtention de la licence, avec les relevés de notes) et un **projet de recherche argumenté de 5 pages (état des lieux sur la question, problématique, dispositif méthodologique)**, qui sera examiné et discuté avec l'étudiant pour évaluation et précisions.

Voici, par exemple, comment est décrite la procédure d'accès en Master 1 de sciences sociales par le département de sociologie de l'Université PARIS 8 :

« Procédure d'accès au M1.

L'étude des candidatures est réalisée par un jury d'enseignants chercheurs.

Elle se déroule en 2 temps :

1/ Examen des dossiers et du contenu d'un projet de recherche ou projet professionnel

2/ Entretien avec les étudiants retenus autour de leur projet, ceci afin de les engager précocement dans la formation.

Les étudiants résidant à l'étranger seront auditionnés par visioconférence. »

. Candidater à une inscription en doctorat

La première condition pour s'inscrire en doctorat est qu'un enseignant-chercheur habilité à diriger des thèses accepte le projet de recherche présenté par le candidat. D'où l'importance de la rédaction de ce projet de recherche.

Voici comment l'École Doctorale de Sciences Sociales de l'Université PARIS 8 décrit les conditions d'accès en doctorat :

« Admissions 2016-2017

Conditions d'accès en doctorat (Arrêté du 7 août 2006 - attente arrêté du 25 mai 2016 à compter du 1er septembre 2016)

Pour vous inscrire en doctorat vous devez être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire :

- *des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent,*
- *des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.*

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche.

Conditions d'admission de l'École Doctorale Sciences Sociales

Avant toute inscription administrative pour un doctorat, l'étudiant doit prendre contact avec un enseignant chercheur ou un chercheur habilité à diriger des thèses. Une inscription est soumise à l'acceptation d'un directeur de thèse qui se prononce sur un projet de thèse que l'étudiant doit lui soumettre, par écrit.

Les directions des laboratoires (...) peuvent être sollicitées par mail pour orienter l'étudiant vers un directeur éventuel. Le dossier doit comprendre :

- *une lettre de candidature*
- *un projet de thèse d'une dizaine de pages définissant le sujet, les premières indications bibliographiques, l'inscription du sujet dans les axes de recherches du laboratoire de rattachement, un planning de travail prévisionnel*
- *un CV*
- *la copie du diplôme ou du PV du Master*
- *les relevés de notes du Master*

Le sujet de thèse doit être en adéquation avec les domaines de recherche du directeur de thèse et de son laboratoire.

La mention Bien (14/20) au Master est une des conditions d'admission. »